

LA SENTINELLE

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Rédaction : Rue de la Balance 6

Administration : Rue de la Balance 1

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois „ 4 —
Trois mois „ 2 —

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Réclames : 30 centimes

Neuvième année. — N° 68

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Samedi 28 Mai 1898

LAIT STÉRILISÉ NATUREL

à la laiterie 7, RUE DU VERSOIX, 7

Dépôts : M. J.-B. Stierlin, Place du Marché.
M. A. Winterfeld, à la gare.

Photographie Hugo Schoeni

Bassi-Rossi 15, rue du Collège, 15

Le magasin d'habillements le plus assorti pour la classe ouvrière.

BOULANGERIE

5 Balance H. GAUTHIER Balance 5

PAIN BLANC

qualité extra première 307
à 36 cent. le kilog.

CARNET D'ESCOMPTE

5 0/0 5 0/0

Grand succès

contre les impuretés de la peau par
l'usage journalier du

**SAVON
au crème de lis
BERGMANN**

Marque déposée : 2 mineurs
de BERGMANN & Cie, ZÜRICH
Savon reconnu le plus doux et
meilleur pour conserver un teint frais
et blanc et contre les tâches de rous-
seur.

En vente à 75 ct. la pièce chez :
SAL. WEILL, Coiffeur

**Aufruf
an alle Leser!
Kein Scherz Kein Schwindel
fondern die reinste
Wahrheit!**

Infolge günstiger Abschlüsse mit
den ersten und größten Fabriken bin
ich in der Lage, die in der ganzen
Schweiz und im Auslande so be-
liebte

Chicago Kolektion
zu dem stannend billigen Preis von
nur Fr. 5. 90

an jedermann abzugeben u. zwar
1 hochfeine, genau gehende Uhr mit
3jähriger Garantie für richtigen
Gang.

- 1 ff. Kunstgold. Uhrkette m. Verloque
- 1 ff. Ringerring mit brillant imit. Steinen u. wunderbarem Feuer.
- 2 Double-Manchettenknöpfe mit Me- chanik.
- 1 ff. Krawattennadel mit brillant imit. Steinen.
- 1 wunderliche Brosche (Pariser Fa- gon).
- 1 neuestes Armband.
- 2 herrl. imit. Brillant-Ohreringe.
- 1 Gesellschaftsspiel.
- 1 Cigarrenspiz.

Alle diese 12 Stück mit der Uhr
einzeln sauber verpackt, herrliche
Geschenke für mehrere Personen
Fr. 5. 90
(früherer Preis Fr. 12. —)
Bei Vorauszahlung des Betrages
franco. Nachnahme 50 Cts. mehr.
**Bermann Eisenstein, Verland,
Zürich-Oberstraf.**

Emile Pfenniger Vins & Liqueurs
SPÉCIALITÉ :
Vins d'Asti. — Neuchâtel et Malaga
Rue Léopold Robert à côté des Moulins Boulangers

MEMENTO

Les anciens catéchumènes. — Réunion à
8 h. 1/2 du soir, à la Cure.

PHARMACIE D'OFFICE

M. Leyvraz, Place de l'Ouest.

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes
jusqu'à midi.

Cercle Ouvrier

de la
Chaux-de-Fonds

Assemblée réglementaire

Samedi 28 mai 1898

à 8 1/2 heures du soir

Le Comité.

L'Actualité

Nos Tribunaux

Affaire Roulet et Schlesinger

Interrogatoire des accusés

L'interrogatoire des accusés a confirmé
tout ce que le monde savait.

Roulet n'avait pas de livre d'établissement,
pas de journal. Il prétend avoir eu un
livre de caisse régulièrement tenu. Des
témoins et des experts diront que ce livre
de caisse a été tenu de la même plume
et de la même encre pour une période de
trois ans environ. Depuis le 1^{er} septembre
1896, ce livre de caisse n'existe plus d'ail-
leurs. Il est vrai que l'accusé affirme qu'il
existe, mais quand on lui demande de le
montrer, il prétend qu'il doit être resté
au Locle.

Quant au Grand Livre, la première
date inscrite est du 20 avril 1892. Au se-
cond folio, il porte l'année 1894.

L'accusé cherche à faire croire qu'il
était une victime de la maison Jeannot
avec laquelle il aurait perdu 250,000 fr.
Il prétend qu'il avait un carnet servant
d'échéancier, un petit carnet de poche sur
lequel il inscrivait ses comptes de frais
généraux.

Relativement au prix des montres ven-
dus à Schlesinger, Roulet déclare qu'il a
eu une absence de mémoire. Devant le
juge d'instruction, il a affirmé que le prix
était de 65 fr. le carton; à l'audience, il
dit que ce prix était de 72 fr. Et quand
on le met en présence de cette contradic-
tion, il affirme s'être trompé, parce que,
dit-il, ses souvenirs n'étaient pas très
exactes, la vente datant de 1894.

Roulet est du reste dans l'impossibilité
absolue de prouver que les 80,000 mon-
tres annuelles qu'il dit avoir fabriquées
dans sa maison ont été normalement éta-
blies chez lui.

Quant à Schlesinger, il proteste énergi-

quement contre le qualificatif d'écumeur.
Aucun négociant avec lequel il a
traité ne peut prétendre qu'il était un
écumeur, dit-il. Et il faut le recon-
naître, il n'en est aucun de ceux qui ont
été appelés à témoigner qui ne lui donne
un certificat satisfaisant. Conservons so-
igneusement les noms de ces fabricants,
chevaliers du malheur, qui restent fidèles
à leur amitié jusque dans l'infortune.

Schlesinger reconnaît avoir vendu à
70 fr. le carton des montres payées à
72 fr. 50. Il explique ce marché en di-
sant qu'il a sans doute gardé les meilleu-
res pièces pour lui comme compensation
et qu'il n'a d'ailleurs rien gagné à ce mar-
ché.

Il ne nie pas avoir soumis Roulet à un
rabais de 662 fr. 30 par mois. Mais il
l'explique en disant que c'est un escompte
et pas un rabais.

Quand on lui prouve qu'il a acheté à
80 fr. le carton, alors que le cours du
jour était 83 fr. 50, il riposte que les
montres livrées ne valaient pas davantage.
Il faut les avoir vues pour pouvoir ap-
précier la valeur de la marchandise.

Il ne s'explique pas d'ailleurs que les
factures ne correspondent pas aux livres
de Roulet, mais il n'est pas responsable,
dit-il, de ce manque de concordance.

Schlesinger avait été condamné à deux
mois d'emprisonnement à Courtelary, pour
livres mal tenus. Mais la Cour suprême de
Berne l'a libéré dans un arrêt qui dé-
montre que Schlesinger a bénéficié du
principe que le doute doit profiter à l'ac-
cusé.

**

Témoins

Le cadre de notre journal ne nous per-
met pas de donner *in extenso* les témoi-
gnages des personnes citées tant à la
charge qu'à la décharge des accusés.

M. P.-A. Sandos, employé huit ans
chez Roulet, dit que tout se passait en
ordre chez celui-ci, qui était un grand
travailleur.

M. Taillard, fabricant d'horlogerie, dit
qu'en 1891 et 1892, les montres type
Roulet se vendaient de 95 à 108 francs,
dès lors les prix ont baissé à 84 et 80 fr.,
par suite de la baisse de l'argent et de la
baisse des ébauches.

M. Samuel Jeanrenaud, fabricant d'hor-
logerie, sait que Schlesinger a vendu à
des prix très bas en 1894 et en 1895.
C'est l'acheteur étranger qui a provoqué
la baisse par ses exigences de bon mar-
ché.

M. Moïse Blum ne sait rien.

M. Ch. Dulché dit que le genre Roulet
n'est pas le sien. Il a été satisfait de ses
relations d'affaires avec Schlesinger.

M. Constant Joseph, fabricant d'horlo-
gerie, a toujours été très heureux de ses
relations avec Schlesinger.

M. Ali Matthey, horloger au Locle, M.
Ali Gabus, horloger au Locle, M. Jules
Duvoisin, horloger au Locle, M. Oscar
Benoît, horloger à la Chaux-de-Fonds, se
déclarent très satisfaits de leur ex-patron
Roulet. M. Louis Ciron, horloger aux
Pargots, a pleuré en quittant Roulet. Il
n'a jamais eu de meilleur patron; le con-
damner serait une injustice.

Viennent les fabricants favorables à
Schlesinger.

M. Isaac Weill a gagné une masse d'ar-

gent avec Schlesinger; s'il a quelque chose,
c'est grâce à lui. Il est en relations d'af-
faires avec Schlesinger depuis dix ans.

M. Edouard Weber traite depuis trois
ans environ avec Schlesinger. Il avait un
ouvrier; s'il en a neuf actuellement il le
doit à Schlesinger, c'est un de ses clients
les moins difficiles.

MM. Henri Weiss, Hermann Weber, fa-
bricants d'horlogerie, et Henri Jentzer,
monteur de boîtes, tous à la Chaux-de-
Fonds, font des dépositions aussi favora-
bles.

M. Christ Ruestli-Flury, fabricant d'hor-
logerie à Bienne, a fait 500,000 fr. d'af-
faires avec Schlesinger depuis 15 ans. Il
a toujours été content de lui.

M. Alexandre Engel, fabricant à la
Chaux-de-Fonds, dit que Schlesinger n'est
pas un écumeur; une fois le prix fait, il
tient parole.

A noter encore la déposition de M. Ar-
nold Weber, fabricant d'horlogerie à la
Chaux-de-Fonds, qui raconte que Roulet
lui a déclaré que lui, Weber, avait fait
un marché de dupe en achetant à Schle-
singer pour 70 fr. le carton des montres
que Roulet vendait 66 fr. à des concur-
rents. Le témoin ne souvient plus à quel
prix il a acheté celles de Roulet, c'était
probablement 67 fr. 50.

Et ici la partie civile intervient vigou-
reusement :

M. Aug. Jeanneret. — Comment se
fait-il que M. Roulet vous disant « je
vends à 66 fr. » vous lui payiez 71 fr. ?

R. J'ai été surpris par la question de
M. le Juge d'instruction; les factures de
M. Roulet font foi.

M. le Procureur général. Oui, vous avez
admis 71 fr., mais comment se fait-il
que vous payez 71 fr. alors que Schle-
singer les vend 70 fr. ?

R. Mais ces montres valent mieux. —
Quand je suis allé chez le Juge d'instruc-
tion ne soupçonnais pas qu'on m'interroge-
rait sur les affaires d'autrui.

A noter encore une déposition de M.
Fritz Pilet, commis de banque à la Chaux-
de-Fonds, qui tenait les écritures de la
maison Schlesinger depuis cinq ans.

M. le procureur. Y a-t-il un compte
d'entrée et de sortie des marchandises ?

R. D'entrée, oui.

D. Comment faisiez-vous les comptes ?
R. Sur les indications de M. Schlesin-
ger qui avait les pièces comptables en
mains.

D. Quel était le livre brouillard ?

(Le témoin montre le livre.)

D. Donc, si au lieu de 629, premier
chiffre porté sur ce brouillard, M. Schle-
singer vous dicte 6290, vous mettez 6290
sans vous apercevoir qu'un zéro est de
trop ?

R. Sans doute.

D. Et ce brouillard est la base de toute
la comptabilité ?

R. Oui.

Il reste à citer la déposition du témoin
suivant qui apporte une note un peu
moins élogieuse dans le débat.

M. James Perrenoud, membre de la
commission de surveillance de la liquida-
tion Fritz Roulet, estime qu'il existait une
grosse lacune dans la comptabilité de l'ac-
cusé Roulet. Le prix de revient n'était
pas fait sur des feuilles de fabrication,
était basé sur la concurrence, et par con-

séquent ne pouvait donner des résultats exacts. Pour la comptabilité de commerce, il n'était tenu aucun compte des frais de change, il n'y avait pas de compte des frais généraux, pas de compte de pertes et profits, le journal n'était plus tenu depuis 1888, les inventaires étaient irrégulièrement établis, et dans ces conditions Roulet ne pouvait absolument pas arriver à se rendre un compte exact de la situation; il travaillait à l'aveuglette. Roulet vendait-il à perte ou avec bénéfice? Cela est difficile à savoir attendu que vu l'état déplorable dans lequel se trouve la comptabilité, aucun contrôle n'est possible. Le livre de caisse lui-même paraît avoir été irrégulièrement tenu, si même il n'a pas été établi pour les besoins de la cause, ce qu'on peut croire en considérant que les écritures passées pour les trois dernières années sont d'une encre uniformément sèche et paraissent avoir été couchées d'un seul jet. M. Perrenoud a l'impression qu'on n'est pas en possession du vrai livre de caisse, celui présenté est par trop bien tenu.

M. Perrenoud rappelle l'affaire Houriet, dans laquelle B. Schlesinger a été impliqué et qui est la photographie exacte de celle-ci, à cette différence que Houriet n'avait aucun compte établi.

D. Roulet pouvait-il s'entendre avec un compère et pourvu que les chiffres totaux correspondent, vendre, par exemple, davantage à meilleur marché, de façon à arriver au même résultat qu'en vendant moins et plus cher?

R. Oui, certainement.

D. Savez-vous ce qui a été dit de la vente de 600 cartons, à peu près, de Roulet à Schlesinger.

R. Oui, cette vente a provoqué une baisse allant jusqu'à 15 0/0.

D. Schlesinger ne passe-t-il pas pour un écumeur?

R. Il vend hors concurrence et en toute sincérité. Il a été un des premiers facteurs de la baisse sur notre place.

M. Aug. Jeanneret. Est-ce en février 1894 que la baisse de l'argent s'est effectuée?

R. C'est bien antérieurement; mais cette fluctuation n'a jamais pu influencer, même de moitié, sur la baisse des montres.

D. Quand la chute du syndicat des ébauches a-t-elle eu lieu?

R. C'était en 1891 et 1892; celle du Comptoir syndical des ébauches, à fin 1894; les prix se maintenaient encore assez bien malgré cette crise.

D. A quel prix l'affaire des 277 cartons s'est-elle conclue?

R. A 65 francs — quoique les deux intéressés prétendent maintenant que c'était à 72 fr. 50.

M. le Procureur général. La facture est du 12 février et il y en a une autre du 14. Il y a donc eu deux ventes de 300 cartons environ? La désignation des cartons vise-t-elle plusieurs genres?

R. Non, c'est probablement un seul genre, d'autant plus que pour les autres ventes on détaille. On a employé un terme vague, destiné sans doute à induire en erreur les tiers.

M. Aug. Jeanneret. Cette facture ne représente pas la réalité des opérations?

R. Non, on a dissimulé une autre vente sous cette rubrique ou en tous cas modifié les prix

**

Les experts

Puis viennent les dépositions des experts.

M. Favre, fabricant d'horlogerie au Locle, déclare que les montres fabriquées par Roulet sont excessivement mauvaises, c'est de la quincaillerie, un article de bazar qui n'a pas de prix. Depuis que Roulet fabrique, celui-ci a toujours vendu 10 à 15 0/0 meilleur marché que les autres gens; il faut dire, il est vrai, que les articles ne souffraient pas la comparaison. A son avis, M. Schlesinger est un parfait honnête homme. La déclaration du témoin ne peut être soupçonnée d'arrière-pensée comme celles de la plupart des témoins de Schlesinger entendus à la barre dont les dépositions sont plus ou moins dictées par les circonstances.

M. Ch.-Ad. Tognetti, fabricant d'horlo-

gerie à La Chaux-de-Fonds, est persuadé que malgré la mauvaise qualité des montres Roulet, elles coûtaient autant de fabrication que d'autres et, par conséquent, l'accusé ne devait rien gagner sur ses ventes.

Fritz Roulet affirme que ce sont les concurrents qui l'ont conduit à baisser ses prix; alors qu'il vendait encore 69 fr. le carton, M. Tognetti livrait à 67 fr. 50.

M. Tognetti proteste contre les allégués de l'accusé; jamais il n'a fait les ventes citées par celui-ci; il n'a jamais vendu de montres à perte.

M. Favre, qui a compulsé les livres de M. Tognetti, confirme les dires de celui-ci.

M. Fritz Huguenin déclare qu'il n'est pas possible de se rendre compte de l'exactitude des écots présentés par Roulet. Ces écots sont établis sur des feuilles non datées qui, par conséquent, peuvent avoir été faites après coup. M. Huguenin a fait une constatation. Le prix du jour pour les montres genres dont il s'agit, après avoir été de 75 fr., puis 73 fr. 50, est tombé ensuite de la vente qu'on attribuait à Roulet, sans jamais se relever. Il se peut que ce ne soit qu'une simple coïncidence que les prix soient tombés précisément au moment où chacun parlait de la vente faite par Roulet à des prix incroyables, mais néanmoins c'est un fait à noter. Il est de toute évidence que les prix facturés, alors que le prix facturés ne correspondaient nullement au prix payés, puisqu'un an de date les mêmes prix étaient facturés, alors que le prix du jour avait baissé. L'expert a, comme M. James Perrenoud, l'impression que le livre de caisse présenté a été écrit d'un seul jet.

Schlesinger vend ses montre très bon marché; il les vend, a dit un de ses coreligionnaires à l'expert, comme d'autres des pommes de terre et des carottes. Il ne savait pas, m'a affirmé ce dernier, distinguer une bonne qualité d'une mauvaise, pourvu qu'il ait un petit bénéfice, il revend n'importe quoi à n'importe quel prix, ce qui a causé un tort considérable au marché.

M. Houriet, expert au Locle, déclare qu'avec la comptabilité Roulet, on ne peut pas suivre ses opérations.

M. Paul Menha, négociant à la Chaux-de-Fonds, fait l'importante déposition suivante:

M. J.-P. Jeanneret: Vous avez constaté que les livres de Schlesinger étaient bien tenus?

R. Oui, sauf une seule différence de 164 fr. 50 entre les relevés et les factures.

D. Ne faut-il pas faire une différence entre rabais et escompte?

R. On ne peut établir cette distinction.

D. Les livres de Schlesinger sont conformes?

R. Oui, au livre brouillard.

M. le procureur: S'agissant du compte Schlesinger, vous avez constaté: le journal de Roulet est arrêté à décembre 1888; donc il en a tenu un, alors que dans son interrogatoire, il dit le contraire parce qu'il tenait sa comptabilité en partie simple?

R. Oui.

D. Le compte ouvert à son Grand livre à Schlesinger est très irrégulier, ainsi que le Livre de caisse où la plupart des paiements ne figurent pas et les relevés sont acquittés?

R. Oui.

D. Et vous donnez une liste détaillée et très importantes de toutes les erreurs constatées?

R. Oui.

D. Le livre de caisse a-t-il été fait après coup?

R. Oui, tout l'indique.

D. Dans votre rapport, les escomptes et rabais se seraient, pour Schlesinger, élevés à fr. 18.545,40 (3,72 0/0), soit la moyenne par mois à fr. 562,30?

R. Oui.

D. Vous n'avez pu répondre à la 9^{me} question, tendante à déterminer à qui les marchandises facturées par Roulet à Schlesinger et à Weber ont été revendues et à quel prix. Pourquoi?

R. Parce que ces grands négociants ne tiennent pas de livres d'entrée et de sortie des marchandises.

M. Aug. Jeanneret: Avez-vous vérifié les factures avec les livres Roulet?

R. Oui.

D. Qu'avez-vous trouvé?

R. Quantité d'irrégularités.

Le réquisitoire

M. Leuba insiste sur le fait que Roulet n'avait pas même dans sa comptabilité le livre fondamental, le livre d'établissement.

Roulet est coupable de n'avoir pas eu une comptabilité régulièrement tenue. La loi ne demande pas que les livres soient des modèles de calligraphie, mais elle exige qu'ils soient des photographies fidèles de toutes les opérations commerciales.

Par suite du manque de livres, il n'est pas possible de contrôler à quel prix les ventes ont été faites.

Roulet tombe également sous le coup de la loi pour avoir donné sa signature pour une valeur bien supérieure à son actif.

Roulet peut aussi être accusé avec certitude d'avoir dilapidé sa masse. D'après les explications fournies, Schlesinger aurait acheté à 73 fr. 25 pour revendre à 70 fr., ce que ce dernier était trop bon commerçant pour faire. Du reste, dans la déposition spontanée faite devant le juge d'instruction, Roulet avait reconnu avoir fait des ventes à raison de 65 fr. le carton. Cela est en outre conforme aux dépositions des experts, qui ont déclaré catégoriquement que l'accusé avait des prix toujours de 10 à 15 0/0 inférieurs à ceux des autres gens.

M. le procureur réclame pour Roulet un verdict affirmatif sur toutes les questions.

Quant à Schlesinger, on ne peut attacher une grande confiance à ses livres, attendu que l'accusé dictait les opérations et pouvait ainsi faire inscrire ce qui lui plaisait. S. aurait dû montrer son brouillard à lui et alors il eût été possible de constater si les opérations étaient conformes à ce qu'il dit. Les livres ne peuvent être considérés comme concluants attendu qu'on avait la faculté de leur faire dire ce qu'on voulait.

Schlesinger est un de ces commerçants dont les opérations consistent à acheter aux plus bas prix possibles et à revendre avec bénéfice, sans s'inquiéter de la position de celui qui vend que pour en profiter.

Schlesinger ne peut raisonnablement dire qu'il ne connaissait pas la position gênée de Roulet; l'accusé était au courant des prix du jour et par conséquent il se rendait parfaitement compte que R. lui vendait à des prix 10 à 15 0/0 au dessous des cours du jour.

Schlesinger tombe évidemment sous le coup de l'art. 404 du Code pénal, concernant l'usure. L'opération qui consiste à acheter au-dessous des prix, à réclamer en plus un escompte de 3 0/ et à exiger en outre un rabais sous prétexte de mauvais état des marchandises, est certainement l'opération visée par la loi.

M. le procureur général rappelle la crise qui a sévi au moment où se sont passés les faits incriminés. Plusieurs maisons avaient suspendu leurs paiements, des concordats étaient sollicités et le public justement ému se demandait à qui incombe les responsabilités et s'en prenait à l'autorité, l'accusant de ne pas faire son devoir et de ne pas sévir avec les rigueurs nécessaires.

Il est temps de supprimer ces commerçants qui préparent, en somme, la ruine de notre industrie. Les commerçants honnêtes sont obligés, pour supporter la concurrence, de pressurer leurs ouvriers, cela à contre-cœur.

Il ne faut pas accepter sans réserve les dépositions des témoins, qui savent à quelles représailles ils pouvaient s'exposer en disant la vérité; c'eût peut-être été leur ruine.

M. le procureur estime avoir fait son devoir et demande aux jurés de faire le leur.

M. Auguste Jeanneret, avocat de la partie civile, en quelques phrases aussi brèves qu'énergiques flétrit les « gâcheurs », les avilisseurs de prix qui sont la plaie de notre horlogerie et insiste sur la né-

cessité de maintenir les saines traditions dans notre marché horloger.

La longueur de ce compte-rendu ne nous permet pas de mentionner les plaidoiries des défenseurs, M. Gustave Renaud pour Roulet, et J.-P. Jeanneret pour Schlesinger.

Entré en chambre à 7 heures, le Jury rend, à 9 heures 1/4, un verdict négatif sur la question de banqueroute frauduleuse mais affirmatif sur celle de banqueroute simple, ce qui permet à la Cour de condamner Roulet à un an d'emprisonnement. Schlesinger est condamné à vingt jours d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende. Le Jury n'a retenu ce dernier que pour fait d'usure et l'a libéré du fait de complicité de banqueroute.

Les deux condamnés sont au bénéfice de la déduction de la peine préventive subie, soit 12 jours.

Si bénignes qu'elles puissent paraître, ces condamnations n'en porteront pas moins, nous aimons à le croire, des fruits salutaires. Il faut savoir gré au Jury de sa fermeté. Un exemple était absolument nécessaire. Gare maintenant aux gâcheurs, aux avilisseurs, à tous ceux qui abusent de l'état de détresse, de la légèreté ou de l'inexpérience d'autrui! La prochaine fois, le Tribunal frappera d'une main plus ferme et plus lourde.

Et ce sera justice.

Mouvement professionnel

Fédération suisse des syndicats professionnels

Zurich. — Les résultats pour la nomination, par votation générale dans la Fédération suisse des syndicats professionnels d'un rédacteur à l'*Arbeiterstimme*, organe de la fédération, sont les suivants:

Ont pris part à la votation 5404 socialistes.

La majorité absolue, demandée par plusieurs sections qui protestent contre une nomination au premier tour à la majorité relative, est donc de 2703.

Schmidt a obtenu	2486	voix
Hauth	1581	»
Bischoff	714	»
Hoster	309	»
Thiess	242	»
Drexler	89	»
Brann	83	»

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, une seconde votation aura lieu pour laquelle le Comité fédéral enverra de suite aux sections les bulletins de vote, qui devront être retournés, avec les résultats, au plus tard pour le 15 juin. Il sera donc nécessaire que les sections n'ayant pas d'assemblées ordinaires jusqu'à ce jour convoquent des assemblées extraordinaires.

Pour le Comité fédéral

CALVME.

Nos Correspondants

Fribourg Grève des menuisiers

Le syndicat des menuisiers de cette ville avait envoyé au syndicat patronal, en date du 28 avril, une demande de mise en vigueur d'une journée normale de travail de 10 heures, avec fixation d'un salaire minimum pour le travail à l'heure, ainsi qu'un tarif pour les prix de façon, et demandant une réponse jusqu'au 20 mai.

MM. les patrons n'ayant donné jusqu'à cette date aucune réponse, le syndicat, dans son assemblée du 21 mai, décidait à l'unanimité, de suspendre le travail de suite.

Communication en fut faite aux patrons.

Lundi 23 mai les ateliers étaient vides, ci et là un apprenti ou un manœuvre et quelques mauvais ouvriers de Fribourg (au dire des patrons même) avaient jugés à propos de ne pas suivre le mouvement.

Le Comité de la Fédération suisse des syndicats professionnels avait envoyé sur place son secrétaire, en vue d'éviter d'abord, si possible, la grève et transiger avec les patrons. Celui-ci demanda une réunion d'entente aux patrons pour lundi

matin, mais celle-ci ne put avoir lieu que mardi. Après une discussion qui a duré de 5 à 9 heures, il restait encore 2 points en litige, soit le minimum de l'heure pour les jeunes ouvriers sortant d'apprentissage et la date d'entrée en vigueur des nouveaux prix convenus. La commission des ouvriers devait consulter ceux-ci sur ces deux points, et la réponse en fut donnée le soir même aux patrons, avec lesquels une nouvelle discussion, qui dura jusqu'à 1 heure après minuit, eut lieu, dans laquelle la convention suivante fut arrêtée :

1° La journée normale de travail est fixée à 10 heures.

Le temps des 10 heures et des 4 heures est aboli.

2° Le prix minimum de l'heure de travail est fixé à 45 centimes.

Les jeunes ouvriers sortant d'apprentissage ne pourront pas être payés moins de 35 centimes l'heure.

3° Les heures supplémentaires seront majorées comme suit: la 11^{me} heure 10% les autres 30 0/0.

Le travail du dimanche est interdit.

4° Si l'ouvrier doit travailler en dehors du rayon de la ville et qu'il doit prendre ses repas et sa couche en dehors, ceci sera payé par le patron.

5° La paye aura lieu régulièrement tous les samedis, pendant la dernière heure de travail.

6° A moins de fautes graves, le congé

ne pourra avoir lieu qu'après un avertissement réciproque de 7 jours. Les congés doivent se donner un samedi.

7° Aucun ouvrier ne pourra être congédié pour le motif qu'il appartient au syndicat où qu'il a pris part à la grève.

8° Il sera nommé une commission mixte de 3 patrons et de 3 ouvriers pour discuter le tarif des prix à la pièce. Cette commission se réunira au plus vite, et ce tarif rentrera en vigueur au 1^{er} juillet.

Les nouveaux prix de l'heure entreront en vigueur le lundi 13 juin.

Cette convention a été signée mardi 25 mai, avant midi, et le travail fut repris l'après-midi.

Si toutes les revendications posées n'ont pas pu être obtenues, il n'en est pas moins vrai que les menuisiers de Fribourg peuvent être contents du résultat qui fera disparaître bien des abus 1. quand aux prix dérisoires payés jusqu'à aujourd'hui par quelques patrons, 2. Quand à la régularité de la paye qui se faisait jusqu'à aujourd'hui, dans quelques maisons chaque mois, et surtout les heures supplémentaires.

A l'occasion de cette grève, l'Ami du peuple écrivait « Cette grève, comme d'habitude, a été soudoyée par des meneurs étrangers, ceux-ci ont été signalés à la police centrale. »

Pauvre Ami. Ces étrangers se réduisent à un neuchâtelois, qui a moins peur que

toi d'être signalé à toutes les polices possibles et imaginables, voire même au procureur Scherb.

La vie locale

Le Salon panoptique de Julius Eppmann, connu du monde entier.

Ce salon panoptique est toujours envahi par les amateurs de beaux spectacles, et cela avec raison, car il offre aux visiteurs une foule de choses intéressantes. A côté des vues de villes et des diverses figures allégoriques, vous trouverez les masques d'un nombre de souverains qui, en partie sont morts et en partie vivants. et entre cela des brigands qui, bien que redoutables, se trouvent un peu effacés par les grands massacreurs d'Etat.

Un point capital d'attraction, c'est Mlle Irène tatouée sur tout le corps. On peut voir le tatouage aux mains, aux pieds et sur la poitrine.

On extrait du journal la Berner Tagwacht les lignes suivantes relatives à cet établissement si renommé pendant son séjour à la Messe de Berne :

« On voit ensuite le malheureux ex-capitaine Dreyfus dont l'image est frappante de ressemblance. Puis le noble écrivain Emile Zola et le pseudo comte Esterhazy, démasqué comme un lâche. Tous ces per-

sonnages en grandeur naturelle. Ce groupe mérite particulièrement l'attention des spectateurs. Les regards des visiteurs se portent en outre sur la galerie des peintures, parmi lesquelles on remarque l'île du Diable avec l'ex-capitaine Dréyfus et ses gardiens, la bataille de Larissa, l'incendie du Bazar de la Charité à Paris, la première ascension du Mont-Blanc, etc.

De plus on observe un grand nombre de groupes plastiques et mécaniques d'une belle et élégante exécution parmi lesquels des empereurs et des princes. On voit une galerie des races des peuples de toutes les contrées du globe, une grande galerie des criminels en tête de laquelle figure le fameux Huber en grandeur naturelle.

Après on remarque les masques des plus célèbres monarques, des héros, des poètes et des savants; la vie et les souffrances de Jésus-Christ exposé plastiquement en 14 stations et une foule d'autres choses intéressantes. Personne ne devrait négliger de fréquenter cette exposition qui est du plus haut intérêt. (Communiqué.)

Un bon conseil

Si vous ne digérez pas facilement l'huile de foie de morue, prenez le Dépuratif Golliez au brou de noix phosphates et fer, apprécié depuis 24 ans et recommandé par de nombreux médecins. — En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — En vente dans les pharmacies. 8
Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ à Morat.

BOULANGERIE COOPÉRATIVE
90, rue de la Serre 90.
PAIN première qualité, **36 C.** le kilo
FARINE EXTRA employée sans mélange.
DÉPOTS de PAIN
M. ANTHOINE, épicerie, rue du Nord 157.
M. JACOT, rue du Grenier 39.
M. ALPHONSE WICHT, rue Fritz Courvoisier 5.
Mme. KELLER, Place d'Armes 4.
Mme. JAMES DELÉTRAZ, rue de la Ronde 26.
Mme. veuve STOCKBURGER, rue des Fleurs 9. 323
Mme. SCHENKENBURGER, rue Marie-Alexis Piaget 65.
DEBIT PRINCIPAL: Boulangerie, rue de la Serre 90.

OUVERTURE DU
Magasin alimentaire
71, Rue de la Paix, 71
Sous-sol
FRUITS ET LÉGUMES
EXCELLENT VIN rouge
de 40 et 50 le litre
Bien assorti en 298
Liqueurs fines et ordinaires
Se recommande vivement à ses amis et connaissances et au public en général. P. PELLATON.

Fonte, Achat et Essai
de
Matières d'or et d'argent
L. COURVOISIER
essayeur-juré
61, Rue de la Serre, 61
vis à vis du Contrôle et de la Synagogue
La Chaux-de-Fonds

A LOUER DE SUITE
un beau magasin
avec 2 chambres, cuisine et dépendances. — Prix modérés. 236
S'adresser pour renseignements rue de la Balance 16, au magasin de tabacs et cigares.
A la même adresse on offre à louer une BELLE CHAMBRE MEUBLEE.

A louer de suite ou pour époque à convenir un petit MAGASIN avec logement situé RUE DE LA DEMOISELLE 102
S'adresser rue Jean-Richard 27 au 1^{er} étage. 239

Imprimerie H. Schneider, Bienne

Lait stérilisé naturel
L'Idéal Surogat
pour nourrissons
sans chimie ou autre mélange, recommandé par les autorités médicales. On ne sert absolument toute l'année que du lait au foin. 322
Stérilisation journallement
à la LAITERIE D. HIRSIG, rue du Versoix 7, et aux débits chez M. J.-B. STIERLIN, place du Marché. M. A. WINTERFELD, à la Gare.

Beurre à fondre
en parfaite qualité, 326
à **1 fr. 20** la livre
Au Magasin de Comestibles
A. STEIGER
RUE DE LA BALANCE 4.

Les
MALADIES DE L'ABDOMEN
des deux sexes (maladies secrètes) leur préservation et leur guérison par le système purement naturel, par B. WINKLER, Médecin du système naturel. Prix 2 fr. sous enveloppe fermée 2.10 franco.
Librairie Hilscher Julliard Genève.

Commune de la Chaux-de-Fonds
Police des chiens
La direction de police avise le public qu'ensuite d'un cas de rage signalé du Val de Ruz, le Conseil d'Etat vient de prendre l'arrêté suivant:
Article premier. — Tous les chiens des communes des districts du Val de Ruz et de la Chaux-de-Fonds sont séquestrés jusqu'à nouvel ordre. Ils ne peuvent circuler que s'ils sont pourvus d'une muselière fabriquée de telle façon qu'elle mette l'animal qui la porte dans l'incapacité complète de mordre (art. 58 du règlement fédéral).
Art. 2. — Les agents de police, ceux qui sont préposés à la surveillance des routes, ainsi que les agents de police sanitaire doivent s'assurer que les chiens portent en tout temps un collier avec une plaque en métal indiquant les marques distinctes au moyen desquelles les propriétaires de ces animaux peuvent être découverts.
Art. 3. — Les chiens errants, ceux qui ne portent pas de collier ou qui en portent un sans désignation de propriétaires, seront saisis, mis en fourrière, puis abattus d'office s'ils ne sont pas réclamés dans les six jours.
Les agents de police sont autorisés à tuer tous les chiens errants qui ne peuvent être capturés (art. 57 du règlement fédéral).
Art. 4. — Tous les propriétaires de chiens disparus sont tenus d'en faire immédiatement la déclaration à la Préfecture, en indiquant le signalement de l'animal qui s'est enfui.
Les propriétaires de chiens sont invités à se conformer strictement aux ordres ci-dessus.
Direction de Police.

Le Livre d'Or
DU CINQUANTAIRE.
Jubilé de la République neuchâteloise
Magnifique Album
du format 24x32 cm. contenant
378 photographies authentiques
de patriotes de 1848,
les photographies du Conseil d'Etat
de 1898 et
celle de Monument de la République,
disposées sur 30 planches
artistiquement arrangées, tirées en
héliogravure.
Prix fr. 5.—
franco dans toute la Suisse ou
pris dans les dépôts.
Le 10% du prix des volumes
vendus sera versé au Conseil
d'Etat pour une œuvre de
bienfaisance cantonale.
R. HAEFELI & C^{ie}
impr.-édit.
CHAUX-DE-FONDS

Vins Français
garantis purs jus de raisins frais
depuis 55 centimes le litre
Vente en gros au comptant chez
Emile Pfenniger
CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold Robert
à côté des Moulins Boulangers
TELEPHONE TELEPHONE
Chaux-de-Fonds et au Locle 303

AVIS
La circulation sur les trottoirs asphaltés de la rue Léopold-Robert étant entravée par les chars d'enfants, la Direction de police, appliquant l'art. 36 du règlement général de police, avise le public que les dits chars (poussettes) devront circuler jusqu'à nouvel avis sur le trottoir central de la rue en question. Les contrevenants seront passibles de l'amende.
303
Direction de Police.

Pour faire instantanément un bon potage, demandez les
Potages à la minute **MAGGI** en vente richement assortis, à 10 c. la tablette chez: J. TRIBOLET, ENVERS 16. 235

LE BON camarade
D'après une mélodie connue
J'avais un camarade,
Le meilleur d'ici-bas,
C'est lui qui me conta
Chez qui il acheta
Son habit de parade.
Un drap solide et beau,
Et puis d'une élégance,
D'une magnificence,
J'obtins ses confidences,
Il me dit le tuyau.
Que cela vous émeuve,
Je suis allé là-bas,
Chez Naphtaly, oui-dà,
Que toujours on loua,
Numéro, 9, rue Neuve.
Et pour trente-cinq francs,
C'est là son prix unique,
J'ai, en payant comptant,
Un habit magnifique
Bien digne d'un plus grand.
Oui, l'habit fait le moine,
Cela est toujours vrai.
Mes amis, même Antoine
Accourent me chercher, 325
Eux qui m'avaient laissé.

Demandez partout
L'apéritif
Vaucher
TÉLÉPHONE

Le Docteur FAURE
vaccine
à son domicile, TOUS les JOURS à 2 heures. 321

Si vous voulez vous régaler d'une bonne **FONDUE** allez au Café de l'Espérance, derrière le Casino. RESTAURATION

Oettinger et Cie
ZURICH
 envoient franco
 par mètre ou
 Echantillons de toutes les nouveautés en ETOFFES franco

30 mètres Etoffes pour vêtements dernière nouveauté
 garanties bon teint SUFFISANT
 pour 3 vêtements et 3 blouses
 à 11 fr. 90
 Achats très avantageux pour beaucoup de dames

Magasins du Peuple Etoffes pour Habillements d'hommes
Zurich en qualités durables et en beau choix. — Prix très avantageux. Maison recommandable et réelle pour la livraison d'Ettoffes pour Dames, Messieurs et garçons, toilerie lin et coton, Articles de Troussesaux. — Ettoffes imprimées, etc., etc.
Bâle et St. Gall
 Adresse d'expédition
Magasins Max Wirth
 Zurich 89
 15 Usterstrasse 15
 Echantillons franco

CHAPELLERIE
L. VERTHIER & C^{ie}
 10 Rue Neuve 10
SAISON DU PRINTEMPS

Dès aujourd'hui CHOIX CONSIDÉRABLE en CHAPEAUX de feutre dans les formes les plus nouvelles

Choix magnifique de Chapeaux de soie (Cérémonie)
 Derniers Modèles de PARIS depuis Fr. 7.50

Marchandises fraîches et soignées
 Rue Neuve 10 Prix très modérés 10 Rue Neuve
 Se recommandent.

VINS FINS
 d'Espagne et Liqueurs

Neuchâtel rouge et blanc en bout.
Paul Peytrequin
 15, Rue Fritz-Courvoisier, 15

Cave, rue Léopold-Robert, 10, maison de la banque Reutter et Cie (Côté Est), ouverte tous les Samedis soir depuis 5 heures.
 avise sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il a établi les dépôts suivants spécialement pour

Malaga vieux doré et noir
 1^{re} qualité de 6 ans, recommandé aux malades, chez :
 MM. HERTIG NUMA, Rue du Progrès 101a.
 VOGEL J., Pâtisserie, Rue Daniel JeanRichard 19
 HUGUENIN PHILIPPE, Boulevard de la Citadelle 25
 LANDRY SEILER J., Rue du Manège 14
 DUCOMMUN WULLEUMIER L. E., Boulevard de la Capitaine 1c.
 Mme BERGER-DELEULE, Rue du Puits 6.
 Se recommande,
 Paul Peytrequin.

Avis aux Entrepreneurs

La Commune de la Chaux-de-Fonds ouvre un concours pour les travaux de creusage, maçonnerie, pierre de taille, charpenterie, couverture, menuiserie, gypserie et peinture pour l'agrandissement de l'Usine hydraulique du Champ du Moulin.
 Les plans et cahiers des charges sont déposés à l'Usine à Gaz.
 Les soumissions seront adressées sous plis cachetés à la Direction des Services Industriels jusqu'au 27 mai 1898 à midi.
 La Chaux-de-Fonds, le 10 mai 1898.
 Conseil communal.

Avis aux Entrepreneurs

La Commune de la Chaux-de-Fonds ouvre un concours pour :
 a) les travaux de creusage, maçonnerie, pierre de taille et asphaltage et la fourniture des fers laminés pour la station d'accumulateurs,
 b) les travaux de creusage, maçonnerie, bétonnage et cimentage du bassin du nouveau gazomètre.
 Les plans et cahiers des charges sont déposés à l'Usine à Gaz.
 Les soumissions seront adressées sous plis cachetés à la Direction des Services Industriels jusqu'au 27 mai 1898 à midi.
 La Chaux-de-Fonds, le 10 mai 1898.
 Conseil communal.

N'achetez pas de VÊTEMENTS confectionnés sans avoir visité les MAGASINS

A LA CITÉ OUVRIÈRE
 Vis-à-vis de l'Hôtel de la Fleur de Lys
 La Chaux-de-Fonds

Nous offrons cette saison un choix de
3000 VÊTEMENTS COMPLETS
 à Fr. 30 et 35

en Cheviotte bleue, noire brune, peignée, drap anglais, façon ronde ou croisée, dans toutes les tailles, jusqu'à 120 de thorax. Affaire hors ligne, en marchandises fraîches, bien choisies, soignées et de bonne qualité.

COMPLETS pour jeunes gens en drap tr. sol. 18, 20, 28 et 30 fr.	Grand choix en PANTALONS drap foncé et fantaisie 7.50, 9, 10, 12 et 18 fr.
PARDESSUS mi-saison, en beau drap, nuance foncée et mode, 20, 25 et 30 fr.	MANTEAUX caoutchouc, tissu imperméable avec cap. mobile, 35 et 45 fr.



Société de Consommation
 Jaquet-Droz 27 Parc 64 Industrie 1
 111, Demoiselle, 111
 Etna-Bordeaux
 Vin de malade la bout., ver e perdu.
 Fr. 1.10
 Rhum blanc
 le litre sans verre Fr. 2.50
 Eau de Vie aux fines herbes Fr. 1.50
 La véritable Chicorée franç.
 le paq. 30 ct., en boîtes à Fr. 0.70 et 1.40
 Pas de meilleure
 SOUPE que celle faite avec les
 Fèves grüées le kg. 0.50
 Semoule de maïs extra le kg. 35 ct.
 Vanille de Bourbon 20 ct., 1^{er} choix 50 ct.
 Allumettes dites suédoises
 boîtes de ménage le paq. 10 ct.
 Toujours 305
 le Vin sans alcool blanc et rouge
 80 et 85 ct. la bout. avec verre

CHARCUTERIE
 Rue de la Paix 65 et rue du Stand 6
PORC
 frais à 80 cent.
 Toujours bien assorti en 222
CHARCUTERIE FINE
 Se recommande,
 A. HAUSER.

A louer un ATELIER
 bien éclairé avec fenêtres jumelles et établi posé. 313
 A la même adresse.
 à vendre un PUPITRE, une belle LAYETTE bois dur, des ROUES et deux ÉTABLIS neufs, bois dur. Le tout à un prix très modéré.
 S'adresser au Bureau de la „Sentinelle“.

Grand Choix de
 Régulateurs et Pendules
 Réveils et Coucous
 Prix modiques
 Garantie
 Ed. Biedermann.
 702 38. Rue Fritz-Courvoisier. 38

55 cent le mètre
VICHY
 100 centimètres pour Robes et Tabliers

Flanellette 40 Cts. le mètre
 Oxford 45 Cts. le mètre
 Toilerie, fil et coton. — Echantillons franco

Indienne 30 Cts. le mètre
 Limoge 88 Cts. le mètre

F. Jelmoli, S. p. A. Dépôt de fabrique, Zurich

ESCOMPTE 5 0/0

payable de suite en JETONS ou par CARNETS d'escompte
 remboursables au gré du client

CHARBON pour Repassage
 le seul sans odeur, ni fumée. le paquet de 2 kil. 0,45 ct.
 Exiger la marque: Le FER à REPASSER
 Se méfier des contrefaçons

LESSIVE JAUNE ouverte le kil. 0,45
LESSIVES en paquets. Phenix Suisse Parfumée

PAILLE de FER le paquet de 250 gr. 0,25

BISCUITS depuis 0,55 le demi kilo

CAP VERT francs de goût depuis 0,65 le demi kilo

GUINAND & DUPUIS
 Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 0/0

HORLOGERIE DE CONFIANCE
L. A. SAGNE-JUILLARD
 38 Rue Léopold-Robert 38

Grand choix de
 Régulateurs, Pendules, Réveils, etc.

Montres OR, ARGENT
 Acier et Métal

Grand assortiment
 Garantie sur bulletin 2 ANNEES
 BIJOUTERIE fine et fantaisie, ALLIANCES or 18 k.



DARTRES

Je viens vous remercier du traitement par correspondance que vous m'avez fait suivre et grâce auquel je suis guéri aujourd'hui des dartres sèches qui faisaient mon désespoir. Creux-de-l'Esprit s/Colombier le 9 déc. 1896. JEAN RACINE, vigneron.
 Vu à Colombier, le 9 déc. 1896. Le Directeur de Police, PIERRE CLAUDON. Adm 588
 Policlinique privée, Kirchstrasse 405. Glaris